

DECISION MUNICIPALE n° D20231219-184

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du vendredi 26 au samedi 27 janvier 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Harmonie Ussel Haute Corrèze	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation du Concert d'hiver de l'Harmonie Ussel Haute Corrèze, siège social rue des Sans Culottes – 19200 USSEL, représentée par son Président, Monsieur Patrick FILHOL.

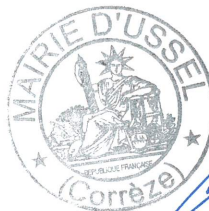
Article 2 : La présente convention a pour objet la mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat situé place Verdun – 19200 USSEL samedi 27 janvier 2024 pour le Concert d'hiver de l'Harmonie. La salle sera mise à disposition dès le vendredi 26 janvier pour la répétition générale.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 19 décembre 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE